

Affiché le 04/06/2019

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 28 MAI 2019**

PRESENTS : Mmes et M.M. BOCQUIER, CHATEIGNER, BROSSEAU, GODREAU, GABORIT, GAUVRIT, CAIGNON, ROULLEAU, ROBICHON, PRUGNEAUX.

Absents : Mme BRAUD, Mrs SACHOT, BLUTEAU (excusés)

Le compte-rendu de la dernière réunion n'appelle pas d'observation.

Mr ROBICHON Henri a été désigné secrétaire de séance.

1-FIXATION DU TARIF d'UNE SOIREE AU CENTRE DE LOISIRS (033-19)

Mme Anne GODREAU, Adjointe responsable du fonctionnement de l'accueil de loisirs, informe le conseil qu'il est proposé, cet été, aux enfants de 3 à 12 ans, une soirée burgers avec film au centre de loisirs.

Elle propose le tarif de 3 € pour cette soirée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe la soirée à 3 €.

2- GESTION DE LA GARDERIE (034-19)

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune a pris la gestion de la garderie depuis le 1er janvier 2012. Elle était auparavant gérée par l'OGEC. Calypso, l'association de Pouzauges gère le personnel, les repas ainsi que les animations diverses.

Mr Le Maire informe les élus de la demande de disponibilité de l'agent d'accueil de la mairie à compter du 16 août prochain. Elle effectuait un mi-temps et gérait la partie administrative du centre « Sans soucis ». Mme Anne GODREAU, adjointe responsable du centre a contacté Laurent Dugast, responsable de Calypso de Pouzauges pour la gestion éventuelle de toute la partie administrative (facturation, télé déclarations des accueils de mineurs, déclarations de données à la CAF et à la MSA., demande de subvention au Conseil Départemental). Une réunion a eu lieu en mairie, le 23 mai en présence du responsable, afin de définir les modalités.

Calypso propose :

☞ pour la partie gestion du périscolaire : 154 € par mois x 10 mois (sans juillet et août) soit 1540€,

☞ pour le centre de loisirs : 154 € par mois x 11 mois (sans août) soit 1 694 €
Soit un total de 3 234 €.

ainsi qu'une adhésion de 36 € par an, comme la commune la versait au préalable.

Calypso serait responsable du centre « Sans Soucis » et demandera une subvention de fonctionnement auprès de la commune. Le transfert doit se faire avant le 1^{er} juillet en raison du délai de 2 mois pour la déclaration de l'accueil périscolaire et extrascolaire auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Après en avoir délibéré, le conseil, par un vote à mains levées

☞ décide par 9 oui et 1 contre (qui aurait souhaité éventuellement confier la gestion à l'association Familles Rurales) de donner toute la partie administrative à l'association Calypso de Pouzauges, à partir du 1^{er} septembre 2019.

☞ autorise Mr le Maire ou un adjoint à signer la convention à intervenir qui devra prévoir une durée et la possibilité de mettre un terme à la durée initiale ou de tout renouvellement en respectant un préavis.

3-DEMANDE DE SUBVENTION (035-19)

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu une demande de subvention

→ du CFA – Centre de formation d'Apprentis de St Michel Mont Mercure 85700 - SEVREMONT pour deux jeunes de la commune scolarisés dans cet établissement.

Lors de la réunion du conseil du 26 février dernier, le Maire rappelle qu'il a été voté une participation de 25 € par enfant fréquentant des établissements scolaires.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil :

☞ accepte de verser au CFA de St Michel-Mont-Mercure 85700 Sèvremont une somme de 50€ pour les deux élèves inscrits.

4 – PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE DEUX ELEVES DE MONSIREIGNE SCOLARISES A L'ECOLE PRIVEE DE SAINT-PROUANT

Mr le Maire donne lecture au conseil de la demande formulée par Mr et Mme CHAUVET et GRYFFON de Monsireigne pour la participation aux frais de fonctionnement de leurs deux enfants qui auront plus de 3 ans (âge obligatoire de scolarité à compter de la rentrée 2019) et qui seront scolarisés à l'école privée de Saint-Prouant à la future rentrée. Les aînés sont déjà pris en charge par la commune de Saint Prouant.

Réponse leur sera faite que la commune de Monsireigne participe aux frais de fonctionnement de l'école privée de Monsireigne en votant une participation lors du vote du budget communal annuel sur la base des effectifs déclarés par la direction de l'école au 15 octobre de l'année civile précédente.

Une demande sera donc à formuler l'année prochaine, en février, par l'OGEC de Saint Prouant qui, elle seule, peut encaisser la subvention pour l'année scolaire 2019-2020.

5 – VENTE D'UNE PARCELLE A LA GARE, PAR LA SNCF

Mr le Maire informe le conseil que la SNCF Réseau envisage de céder une partie de la parcelle ZI 167 p d'une superficie d'environ 5000 m² à la Gare.

Il demande si la commune de Monsireigne a l'intention de se porter acquéreur dudit bien.

Après en avoir délibéré, le conseil :

- Décide de ne pas donner suite à cette proposition.

6 – CONVENTION DE SERVITUDES ENTRE ENEDIS ET LA COMMUNE

(036-19)

Mr le Maire informe le conseil qu'ENEDIS, dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, doit passer, sur une bande de 3 m de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 35 m ainsi que ses accessoires sur la parcelle communale ZT 116 à Rechain.

Le Maire demande au conseil son avis.

Après en avoir délibéré, le conseil :

- Accepte ces travaux sur la parcelle communale de Rechain,
- Autorise Mr le Maire ou un adjoint à signer la convention de servitudes à intervenir

7 – AVIS SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Par délibération du 13 octobre 2015, la communauté de communes du Pays de Pouzauges a prescrit l'élaboration d'un PLUi et défini les objectifs poursuivis et les modalités de concertation.

Après de multiples séances de travail avec les communes, le conseil communautaire a arrêté le projet et tiré le bilan de la concertation le 9 avril 2019.

Au titre de l'article L153-15 du code de l'urbanisme, le Président de la Communauté de Communes demande l'avis sur le projet de PLUi arrêté.

Une enquête publique aura lieu à la fin de l'été. Des corrections pourront encore être apportées.

Le conseil demande que la présentation du PLUi soit faite par un membre du service urbanisme de la Communauté de Communes, lors de la prochaine réunion du conseil, du 18 juin.

8 – VŒU RELATIF AUX PRINCIPES ET VALEURS DEVANT GUIDER LES EVOLUTIONS DU SYSTEME DE SANTE (037-19)

Le conseil, après avoir pris connaissance de la délibération demande que la réforme du système de santé prenne en considération les enjeux suivants :

1. La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité [*en particulier en zone périurbaine et rurale*] adaptée aux territoires.
2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité
3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.

4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.
5. La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.
6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.
7. La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.
8. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

9 – TRAVAUX A LA MAIRIE ET AU FOYER RURAL

Mr le Maire a donné le compte rendu de la réunion de ce jour avec l'architecte et l'économiste qui ont présenté le projet de travaux de la mairie et du foyer rural.

Après débats, le conseil décide :

- de supprimer la réalisation d'un nouveau bureau du Maire,
- de demander des informations complémentaires quant aux coûts des chaudières de la mairie et du foyer rural,
- de contacter Mr PIVETEAU du SYDEV pour que, par rapport au projet, il donne le montant des subventions qui pourraient être attribuées à la commune,
- que la commission désignée pour ces travaux se réunisse et définisse des choix en lien avec les finances de la commune

Lors de la réunion du conseil du 18 juin, le conseil pourrait valider les travaux de la mairie pour lancer un premier appel d'offres, afin de réaliser les travaux rapidement pour regrouper la poste à la mairie.

10 – DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

<u>Entreprise</u>	<u>Matériel</u>	<u>Montant TTC</u>
GARAGE OUVRARD	1 camion benne de 2008	14 500.00 €
JVS-Mairistem	1 ordinateur pour la mairie avec l'installation technique	1 560.00 €
WESCO	3 lits pour la garderie	143.70 €

11 - INFORMATIONS DIVERSES

- **Disponibilité de Stéphanie FORGEARD** : Mr le Maire donne connaissance au conseil de la demande de disponibilité, formulée par Stéphanie FORGEARD, agent d'accueil à la mairie, pour un an, à compter du 16 août 2019.

- **Affaire GRYFFON : courrier du Tribunal Administratif de Nantes du 02.05.2019** : Mr le Maire a donné connaissance au conseil, du courrier reçu le 3 mai dernier, du Tribunal Administratif de Nantes adressant l'expédition de l'ordonnance en date du 30.04.2019 rendue par le juge des référés. Mr Georges Voileau est désigné en qualité d'expert. Il aura la charge de vérifier la conformité des ouvrages appartenant aux requérants au regard des règles d'urbanisme du lotissement. L'expert est également chargé de donner son avis sur la capacité des ouvrages publics à faciliter l'écoulement des eaux pluviales lors des inondations de juin 2018 ou pour l'avenir et de fournir les éléments utiles sur les éventuelles responsabilités encourues et préjudices subis. Une réunion sur le site sera organisée prochainement.

- **Passage d'une caméra et curage de canalisation d'eaux pluviales rue de la Métairie** : Le conseil a eu connaissance des anomalies relevées. La commune fera les travaux nécessaires. Un particulier a une canalisation bouchée en privé. Les dépenses seront à sa charge.

- **Travaux d'eaux pluviales rue du Puits Bernier** : Mr et Mme BLANCHARD vont terminer leur remblaiement autour de leur maison dans les jours à venir. La commune doit intervenir pour les eaux pluviales de la rue du Puits Bernier. Le conseil décide que l'entreprise qui réalise les travaux en privé fasse également le réseau d'eaux pluviales communal pour capter les eaux venant de la rue du Puits Bernier. Un rendez-vous va être pris avec l'entreprise pour définir le chantier. Une servitude de passage sera créée dans la parcelle de Mr et Mme BLANCHARD pour la pose d'une canalisation d'eaux pluviales sur une longueur d'environ 100 mètres.

Dans un second temps, la commune aura à prévoir la captation des eaux de pluie venant de la rue du Balcon et de la rue de l'Eglise.

- **Travaux à la salle d'accueil du foot** : Les plaques du plafond étant en mauvais état, elles tombent. Alexis CHARRIER a fait un devis uniquement pour la fourniture de dalles, d'un montant de 474.02 € TTC. Les travaux seront faits en régie par les employés communaux. De plus il est nécessaire d'installer, au niveau de la couverture, une faitière à charnière double (montant 683.14€). Ces devis vont être validés.

- **Travaux rue des Ornaies et rue de la Roche Batiot** : Le chantier se déroule dans de bonnes conditions. Le coulage des bordures se fera en fin de semaine prochaine.

- **Fermeture de la déchèterie de Chavagnes-les-Redoux et déchets verts** : Rappel : Dans le cadre de son programme d'amélioration du service déchèteries et afin de favoriser la valorisation des déchets, le SCOM a fait construire une nouvelle déchèterie entre Pouzauges et la Chataigneraie. Ce nouveau site ouvrira le lundi 3 juin 2019. Il est située à la Mauricière sur la

commune de Montournais, près du rond-point de la rocade du bocage situé au nord du bourg de Réaumur, direction la Geffardière.

Les horaires seront les suivants : lundi-vendredi-samedi : 9 H -12 H/14 H – 18 H

Mardi, mercredi et jeudi : 9 H – 12 H

Ce site proposera les mêmes catégories de tri que sur les autres déchèteries principales (la Flocellière, la Chataigneraie, Chantonay, les Essarts).

En parallèle, les déchèteries secondaires de Chavagnes-les-Redoux, Montournais et la Pommeraie-sur-Sèvre fermeront le 8 juin 2019.

Pour l'entrepôt des déchets verts, des visites de dépôts ont été faites à Rochetrejoux et au Boupère jeudi dernier. Un compte rendu a été donné au conseil.

Actuellement les élus réfléchissent sur d'éventuels terrains pour y déposer des déchets verts.

- **Implantation éventuelle d'une maison Ages et Vie** : Cette structure senior adaptée est faite pour 16 personnes âgées en perte d'autonomie. Mme Gwen SAINT LEGER viendra présenter, le **mercredi 12 juin, à 14 H**, à la mairie, le concept de colocations pour personnes âgées dépendantes.

- **Commission information** : La gazette se prépare. Elle sera distribuée en juillet.

12- REUNIONS

Prochaines réunions du conseil :

- ❖ le mardi 18 juin, à 20 H 30.
- ❖ le mardi 2 juillet, à 20 H 30.
- ❖ le mardi 3 septembre à 20 H 30,
- ❖ le mardi 8 octobre, à 20 H 30,
- ❖ le mardi 5 novembre, à 20 H 30,
- ❖ le mardi 17 décembre, à 20 H 30.

Vu par le secrétaire de séance : Henri ROBICHON

Le Maire : Michel BOCQUIER

